



Retard de la signature de l'acte de vente

Par **meiko**, le **17/08/2011** à **16:36**

Bonjour,

Nous devons signer la semaine dernière un acte de vente. Or on apprend une semaine avant, par notre notaire, que le propriétaire a perdu son acte de propriété! A notre courtier, le vendeur dit qu'il ne l'a jamais reçu et au final il accuse son notaire. (Bref, ce n'est pas clair...) Et maintenant que le notaire a normalement récupéré l'acte auprès du bureau des hypothèques, nous n'avons pas de nouvelles quant à la signature (alors que nous avons appris par le vendeur qu'il l'avait reçu il y a une semaine! La date donnée était sous réserve que le dossier soit complet, ce qui est le cas maintenant!

Depuis, notre notaire, notre courtier et l'agence immobilière essaient de le joindre, mais il reste injoignable; à croire que seul le vendeur peut le joindre...

Ce que je trouve assez bizarre. Surtout que le vendeur nous a dit qu'il avait acheté ailleurs mais que la date était 1 mois après celle-ci et que du coup, il n'avait pas d'appartement entre temps... On se demande s'il n'a pas pris ce retard exprès... Mais maintenant, c'est nous qui allons nous retrouver sans appartement!

Est-il possible de faire quelque chose à part attendre??